

Français lui avaient fait, entre autres Berthé de Chailly. (Rochemonteix, III, 615 ; *Cor. gén.*, VII, 18.)

Le 16 juillet 1687, M. de Champigny écrit au ministre que l'armée partit de Montréal le 11 juin sous M. de Denonville et qu'il l'accompagna pendant trois jours ; puis il prit les devants soutenu d'une escorte de trente hommes et se rendit droit au fort Frontenac, où il y avait une forte garnison sous le commandement de d'Orvilliers.¹ "Pendant que j'y estois," dit-il, "on y areta un bon nombre de Sauvages iroquois qui étoient aux environs, crainte qu'ils donnassent avis de la marche *et pour affoiblir d'autant nos ennemis.*" (*Cor. gén.*, IX, 53.)

M. de Champigny ne resta au fort que deux jours, puis il repartit pour Québec où il voulait arriver avant le départ des vaisseaux du roi, qui avaient transporté les troupes.

En descendant, il rencontra M. de Denonville à la Galette, à 25 lieues au-dessous de Cataracouy ; mais il ne raconte pas ce qu'il lui rapporta. (*Ibid.*, 54.)

Puis il continue : "Je receus hier une lettre de M. de Denonville de Cataracouy du 3 de ce mois qui me donne avis qu'il m'envoie cinquante Iroquois pris proche ce lieu-là, pour les faire passer en France dans les navires du Roy conformément à vos ordres.....(*Ibid.*, 56.)

"Nous avons d'autant plus de sujet d'espérer un heureux succès de cette entreprise que jusqu'à présent les Iroquois ne nous ont pas paru en être avertis, la demeure du P. Lamberville avec eux leur ayant osté tout soupçon." (*Ibid.*, 58.)

Le 25 août 1687, M. de Denonville écrit au ministre : "Vous m'avez ordonné de vous envoyer les prisonniers que nous ferions." Il ajoute qu'il n'a pu envoyer que ceux pris à Cataracouy. (*Cor. gén.*, IX, 99.)

En examinant cette page d'histoire, je passe sous silence les exploits de M. de Denonville et de son armée aux villages des Iroquois situés au sud du lac Ontario, après le départ de Cataracouy, comme étant peut-être permis par le droit de la guerre tel qu'il était compris à cette époque en Amérique.

Il est impossible de lire ces pages de la correspondance officielle, sans arriver à la triste conclusion que le coup de Cataracouy, conçu par le marquis de Denonville et exécuté par lui-même, ou d'après ses ordres, a reçu une sorte de sanction préalable de la part de la cour de France, non pas dans tous ses détails, mais dans ses principaux traits et ses résultats. M. de Denonville, dans ses lettres et ses mémoires, ne parle pas de festin, il est vrai ; cette idée, probablement, ne lui est venue que plus tard, lorsque M. de Champigny partit pour Cataracouy avec ses soldats, comme étant le plus sûr moyen d'attirer les Sauvages au rendez-vous donné par le P. Lamberville ; il craint même qu'ils ne s'y rendront qu'en petit nombre.

¹ M. de Denonville écrit au ministre le 6 novembre 1687 qu'il "a fait faire des murailles à Cataracouy". (*Cor. gén.*, IX, 8.)